

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Le Concours Air Canada — L'Irlande a tout pour plaire (le « **concours** ») est commandité par Air Canada (ci-après le « **commanditaire du concours** »). Le concours débute le 28 mars 2019 à 12:01 a.m. HAE et se termine le 12 avril 2019 à 11:59 p.m. HAE (la « **période du concours** »).

1. Admissibilité

Le concours s'adresse à tous les résidents du Canada ayant atteint l'âge légal de majorité dans leur province ou leur territoire de résidence avant la période du concours (le « participant admissible »). Les employés, représentants ou agents d'Air Canada et les filiales et sociétés affiliées, partenaires médias et agences de publicité et de promotion de chacune des entités qui précèdent, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) de ces employés, représentants et agents et des personnes avec lesquelles ceux-ci sont domiciliés, ne sont pas admissibles au concours.

2. Comment participer au concours

Aucun achat nécessaire.

Participation Facebook®

Pour participer, connectez-vous au www.facebook.com/aircanada. À partir de la page Facebook d'Air Canada, les participants éligibles doivent regarder la vidéo Air Canada : L'Irlande a tout pour plaire ([disponible via ce lien](#)) et compter le nombre de trèfles visibles dans la vidéo. Les participants éligibles doivent ensuite y laisser un commentaire avec la bonne réponse, directement sur la publication en question.

Limite d'une seule participation permise pour chaque participant éligible durant la période du concours.

Ce concours n'est aucunement commandité, appuyé ou administré par, ou associé avec Facebook. Vous comprenez que vous fournissez vos informations au commanditaire du concours et non à Facebook.

3. Le prix

Le prix consiste en deux (2) billets aller-retour en classe économique pour un vol exploité par Air Canada (y compris les vols assurés par Air Canada Rouge ou sous la marque Air Canada Express) en partance de l'aéroport canadien le plus près de la résidence du gagnant (desservi par Air Canada) vers Dublin, Irlande (DUB) avec 7 nuits d'hébergement dans un établissement style « Bed & Breakfast » 3 étoiles, en occupation double ainsi qu'une location de voiture compacte pour 8 jours (manuelle).

Prix :

Forfait **Saveurs d'Irlande** avec les vols aller-retour à destination de Dublin; détails disponibles ici.

La réservation du vol et de l'hébergement est soumise à la disponibilité ainsi qu'aux périodes d'interdiction qui s'appliquent :

19 juin 2019 au 30 juin 2019
11 juillet 2019 au 3 septembre 2019

Le voyage doit prendre fin au plus tard le 30 novembre 2019. Aucun mille Aéroplan ni aucun mille ou point d'un autre programme de fidélisation ne sera accordé au voyage. Aucune modification de réservation ne sera permise une fois la date de voyage confirmée ou le billet délivré.

Le gagnant du prix est responsable pour les frais reliés au carburant, assurance, taxe, honoraire et autres frais applicables avec une carte de crédit au moment de la réservation. Le gagnant ainsi que son compagnon de voyage sont responsables de ce qui suit: les frais, dépenses et taxes qui ne sont pas stipulés aux présentes, notamment l'hébergement, les taxes de départ applicables; le transport terrestre; les pourboires; les achats; les appels téléphoniques; les dépenses personnelles de quelque nature que ce soit pour la nuitée; les repas et les boissons; les frais de gestion; les repas spéciaux à bord et le divertissement, les frais de déplacement pour se rendre au départ et à destination de l'aéroport d'origine et en revenir; la souscription, au besoin, à une assurance voyage suffisante, avant le départ; l'obtention de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas, ainsi que les frais liés à la conformité aux règles de douane et d'immigration. L'utilisation de certificats de surclassement n'est pas permise. L'utilisation des billets d'avion est assujettie aux conditions générales de transport d'Air Canada, que le public peut consulter sur le site www.aircanada.com.

La valeur totale approximative du prix est 5 012\$ CA. La valeur exacte du prix dépend du point de départ et de destination ainsi que l'heure du voyage. Le prix doit être accepté tel qu'attribué; il ne peut être vendu, transféré ou monnayé, et il ne sera pas remboursé s'il n'est pas utilisé. Aucune substitution, modification ou extension n'est permise. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer à un des prix un autre de valeur égale ou supérieure.

4. Tirage du prix

Un tirage au hasard parmi toutes les inscriptions reçues des participants admissibles pendant la période du concours afin de sélectionner le gagnant du prix sera tenu aux bureaux du commanditaire du concours situés au 7373 Boulevard Côte-Vertu Ouest, Saint-Laurent, QC le 15 avril 2019, à 13hrs HAE. Les chances de gagner le prix dépendront du nombre total de participations reçues par les participants admissibles pendant la période de concours.

5. Réclamation du prix

Afin d'être déclaré gagnant et de pouvoir réclamer le prix, le participant admissible qui aura été sélectionné en sera informé par le commanditaire du concours via message privé sur Facebook peu après le tirage et doit confirmer son acceptation comme participant admissible sous les trois (3) jours calendrier suivant contact. S'il s'avère impossible de communiquer avec le participant admissible qui aura été sélectionné, un autre participant admissible sera sélectionné par tirage au sort. Avant d'être déclaré gagnant, chaque participant admissible sélectionné devra répondre correctement, dans un délai limité, à une question réglementaire d'arithmétique, puis signer un formulaire de renonciation et de décharge confirmant notamment :

- qu'il/elle se conforme aux exigences d'admissibilité;
- qu'il/elle a lu le règlement du concours et qu'il s'y conforme en tous points;
- qu'il/elle accepte le prix tel qu'il est attribué;
- qu'il/elle reconnaît au commanditaire du concours le droit de publier sa photo, son nom et son adresse sans autre compensation que le prix offert;
- qu'il/elle a répondu correctement à une question d'arithmétique en temps limité;
- qu'il/elle libère et accepte de dégager de toute responsabilité le commanditaire du concours, et respectivement ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires médias et ses agences de promotion, ainsi que chacun des administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et mandataires de ces entités.

6. Aucune correspondance ne sera effectuée, sauf avec le participant admissible sélectionné dont l'inscription admissible a été tirée. Une fois le participant admissible déclaré gagnant par le commanditaire du concours, celui-ci enverra au participant admissible une lettre contenant les détails concernant la réclamation du prix (e. g. la réservation des vols).

7. Conditions générales

Toutes les inscriptions soumises ainsi que les informations fournies par les participants admissibles doivent être complétées et exactes. Le commanditaire du concours ne sera pas tenu responsable pour toute mal fonction technologique, interruption Internet ou téléphonique, ainsi que pour toute réclamation de prix ou formulaire de déclaration et de décharge tardif, incomplet ou erroné.

Le contenu de toutes les inscriptions soumises devient la propriété du commanditaire du concours. Le commanditaire du concours se réserve le droit d'utiliser le contenu de

toutes les inscriptions soumises par les participants admissibles à des fins éditoriales, publicité et marketing promotionnel, sans rémunération ou préavis, sauf si la loi l'interdit. Chaque participant admissible autorise au commanditaire et ses représentants (incluant le commanditaire du concours) d'utiliser le contenu de leur participation, y compris nom et adresse à des fins éditoriales, publicité et marketing promotionnel dans tous les médias connus ou par la suite découvert, à l'échelle mondiale, à perpétuité, sans rémunération, notification ou autorisation.

En participant au concours, les participants admissibles consentent expressément au commanditaire du concours, partenaires médias, aux agences de publicité et de promotion, au stockage, partage et à l'utilisation de l'information personnelle soumise par sa participation uniquement dans le but d'administrer le concours et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire du concours disponible sur le site web du commanditaire du concours.

Toutes les inscriptions peuvent être vérifiées par le commanditaire du concours et être invalidées si elles sont reçues en dehors de la période du concours, si elles sont incomplètes, illisibles, irrégulières, photocopiées, reproduites d'une façon quelconque ou soumises par des moyens illicites, si elles contiennent de fausses déclarations, ou si elles ne se conforment pas ou ne satisfont pas aux présentes conditions du concours.

En s'inscrivant au concours, les participants admissibles conviennent que le commanditaire du concours se réserve le droit de publier, sans rémunération, le nom, le nom de la ville et la photo du gagnant, et les participants admissibles renoncent à tous les droits d'impression et de diffusion, et à toute autre forme de publicité. Les participants admissibles conviennent en outre que toutes les inscriptions soumises et leur contenu deviennent la propriété du commanditaire du concours et ne leur seront pas rendus.

Les participants admissibles acceptent de respecter toutes les décisions du commanditaire du concours relativement au concours, lesquelles sont exécutoires à tous égards.

Les participants admissibles conviennent que le commanditaire du concours ne sera tenu responsable de la transcription incorrecte ou inexacte des renseignements figurant sur les inscriptions, ni de toute erreur ou anomalie reliée au concours. Si le concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, y compris des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques ou toute autre cause, le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de suspendre le concours ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit, sans autre obligation envers les participants admissibles. En outre, si le commanditaire du concours estime, à sa seule discrétion, qu'une inscription compromet l'intégrité du concours, il se réserve le droit d'annuler l'inscription en cause ou de mettre fin au concours dans son ensemble, sans autre obligation envers les participants admissibles. Le commanditaire du concours se réserve par ailleurs le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier du présent concours toute personne, et de la bannir de tous les concours qu'il pourrait organiser ultérieurement, s'il établit ou soupçonne que cette personne soit intervenue de façon illicite dans le processus d'inscription ou dans le fonctionnement du concours; qu'elle agisse en violation du règlement officiel du concours ou d'une manière antisportive ou perturbatrice; ou qu'elle ait l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler une autre personne.

En participant au concours, les participants admissibles acceptent de dégager de toute responsabilité, relativement au concours ou, s'ils sont déclarés gagnants au prix attribué et à son utilisation, le commanditaire du concours et respectivement chacun de ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires médias, ses agences de publicité et de promotion, et chacun des administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit des entités respectives.

Le concours est régi par la réglementation fédérale, provinciale et locale en vigueur.

Pour les résidents du Québec seulement : Tout différend quant à l'organisation ou à la tenue d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, afin qu'il soit réglé. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Tous les différends et questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'application du présent règlement officiel ou des droits et obligations d'un participant admissible, relativement au concours, sont régis par les lois de la province de Québec et les lois du Canada applicables dans cette province qui gouvernent leur interprétation.

Les participants admissibles peuvent obtenir le nom du gagnant entre le 22 avril et le 5 mai en faisant parvenir une demande écrite accompagnée d'une enveloppe-réponse suffisamment affranchie à l'adresse suivante :

**Le Concours Air Canada – L'Irlande a tout pour plaire
Communications Marketing – YUL 1240 ZIP
Air Canada
7373 Boulevard Côte-Vertu Ouest, Saint-Laurent, QC H4S 1Z3**

®Facebook est une marque de commerce enregistré de Facebook Inc.